



«Tout ce qu'il vous dira,
faites-le » (Jn 2,5b)

DIOCESE D'IDIOFA

L'Evêque

N/Réf. : N° EVID /C.N. 31/11/2011

DECRET PORTANT NOMINATION DES COORDINATEURS SOUS-PROVINCIAUX DES ECOLES CONVENTIONNEES CATHOLIQUES DU DIOCESE D'IDIOFA

A l'issue de la réunion du Collège des Consultants du 12 au 14 Juillet 2011;

Considérant la nécessité de procéder à certaines nominations à la tête de nouvelles Coordinations Sous-Provinciales des Écoles Conventionnées Catholiques créées par l'Arrêté Ministériel N°MINESP/CABMIN/0268/2011 du 04 mars 2011 de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et des anciennes Coordinations restructurées;

En vertu de notre pouvoir de Représentant Légal des ECCATH du diocèse d'Idiofa ;

Nous soussigné, **José MOKO EKANGA**, par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique, **Évêque d'Idiofa**, décrétons les nominations et affectations suivantes :

Art.1 : Sont nommés et affectés à la tête des Coordinations Sous-Provinciales ci-dessous, celle et ceux dont les noms suivent :

1. **Sœur Ambroisine OTWIY**, Coordinatrice des ECCATH Idiofa-Est/ Mapangu
2. **Monsieur l'Abbé Emery KENDA**, Coordinateur des ECCATH Idiofa-Centre
3. **Monsieur l'Abbé Arnel GIBOBA**, Coordinateur des ECCATH Idiofa-Nord/ Kalo
4. **Monsieur l'Abbé Polycarpe ONDANG**, Coordinateur des ECCATH Idiofa-Sud / Ndunda-Musenge
5. **Monsieur l'Abbé Gaby NZURU**, Coordinateur des ECCATH Idiofa 5/ Koshibanda
6. **Monsieur l'Abbé Godefroid EYER**, Coordinateur des ECCATH Idiofa 6/ Ipamu
7. **Monsieur l'Abbé Félicien MAPANGU**, Coordinateur des ECCATH Idiofa 7/ Banga Banneux

Art. 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures au présent décret.

Art. 3 : Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Idiofa, le Vingt-cinquième jour du mois de Juillet de l'année deux mille onze, en la fête de St Jacques, Apôtre.

+ José MOKO EKANGA

Evêque d'Idiofa